



*À l'intention des médecins omnipraticiens à honoraires fixes
des optométristes à honoraires fixes*

8 juin 2018

Liste des fournisseurs non reconnus en assurance collective

Régime obligatoire d'assurance maladie – La Capitale assurances et services financiers

À titre d'administrateur du contrat d'assurance n° 9620 « Régime obligatoire d'assurance maladie » de La Capitale assurances et services financiers (La Capitale), la Régie a reçu de cet assureur de l'information qui pourrait vous être utile dans le cadre de vos réclamations pour les soins médicaux et paramédicaux.

Ainsi, la Régie vous invite à prendre connaissance du communiqué publié sur le site de La Capitale, à l'adresse <https://cdn.ofsys.com/T/OFSYS/H/C109/1260097/AQy9fR/18-2812-comm-fr-fraude-secteurpublic-final.pdf>.

Vous pouvez également accéder à la liste des fournisseurs de biens et de services admissibles que La Capitale ne reconnaît plus, à partir de votre espace client, à l'adresse <https://capdirect.lacapitale.com/capdirect/>.

Pour plus d'information sur les régimes d'assurance collective, consultez la section *Régimes d'assurance collective* de la rubrique *Rémunération à honoraires fixes*, accessible sous l'onglet *Facturation*, de la section réservée à votre profession, sur le site de la Régie, au www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels.

Courriel, site Web et fils RSS

services.professionnels@ramq.gouv.qc.ca
www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels
Abonnez-vous à nos fils RSS 

Téléphone

Québec 418 643-8210
Montréal 514 873-3480
Ailleurs 1 800 463-4776

Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30
(mercredi de 10 h 30 à 16 h 30)